

DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

1- PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

Toute demande devra obligatoirement être faite au minimum 3 mois avant la date de la manifestation sous peine d'être automatiquement refusée.

Demandeur :

Association (inscrire le nom de l'association, l'adresse et le nom et prénom du/de la président(e)) :

Ecole : _____

Autre : _____

Interlocuteur :

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

Intitulé de la manifestation : _____

Descriptif complet de la manifestation : _____

Nombre de personnes attendues : _____

Date de la manifestation : _____

Heure de début et de fin de la manifestation : _____

Lieu de la manifestation : _____

Date et heure d'accès au lieu pour la mise en place : _____

Débit de boissons :

Vous avez prévu une buvette : OUI / NON

La demande de débit de boissons doit être effectuée par un courrier de l'organisateur au minimum 15 jours avant la manifestation.

2- BESOIN DE MATERIELS

Besoins en matériel municipal :

Sous réserve de disponibilité et à la discrétion de la commune

- Barrières – Si oui, quantité : _____
- Tables – Si oui, quantité : _____
- Mange-debout – Si oui, quantité : _____
- Containers (en plus de ceux déjà sur le site) – Si oui, quantité : _____
- Chaises – Si oui, quantité : _____
- Abris festif – Si oui, quantité : _____
- Sono (uniquement pour l'Espace Jean Cortie)
- Grilles d'exposition – Si oui, quantité : _____
- Autre – Précisez : _____

Utilisation du feu : OUI / NON Si oui indiquer sur un plan l'emplacement

Besoin en branchement électrique : OUI / NON

- Accès coffret électrique – Si oui, emplacement du coffret :
 - Scène Place de la République
 - Parking du bicentenaire
 - Halle aux sports
- Coffrets électriques mobiles – Si oui, quantité _____ → Plan d'implantation impératif avec la puissance de chaque appareil à fournir par écrit
- Besoin d'accès avec véhicule aux équipements publics (cadenas accès pompier, potelet...)

3- ATTESTATION

Je soussigné(e) _____ déclare attester l'exactitude des informations ci-dessus. Toutes modifications doivent être transmises obligatoirement en mairie et validées au minimum 1 mois avant le début de la manifestation.

A Saint-Nazaire, le _____.

Signature du demandeur

Vous recevrez une réponse par courrier relative à cette demande d'autorisation d'organisation d'une manifestation.